

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du lundi 08 avril 2024

Délibération N° DE_006_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur Pierre SEGUIN.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joel REVERSAT, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Jérémy SOLIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Sylvie DUBOIS est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - LES HERMAUX 2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par Pierre-Henri SEGUIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le 1er adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	100 768,76	70 286,18	0,00	70 286,18	100 768,76
Opérations exercice	144 263,27	287 826,20	121 878,63	131 856,08	266 141,90	419 682,28
Total	144 263,27	388 594,96	192 164,81	131 856,08	336 428,08	520 451,04
Résultat de clôture		244 331,69	60 308,73			184 022,96
Restes à réaliser	0,00	0,00	56 505,40	0,00	56 505,40	0,00

DE_006_2024

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Total cumulé	0,00	244 331,69	116 814,13	0,00	56 505,40	184 022,96
Résultat définitif		244 331,69	116 814,13			127 517,56

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Pierre SEGUIN
Président de séance



Secrétaire de séance
Sylvie DUBOIS

Préfecture

Date de réception de l'AR: 09/04/2024

048-214800732-DE_006_2024-DE

DE_006_2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : --

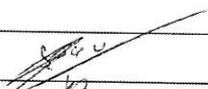
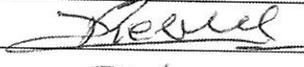
convocation : le 26 mars 2024

Présenté par (1), SEGUIN Pierre-Henri, le 8 avril 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

RODIER Yves	
SEGUIN Pierre-Henri	
VAYSSIER Julien	
GELY Vincent	
REVERSAT Joël	
DUBOIS Sylvie	
SOLIGNAC Jérémy	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

